



**COMPTE RENDU SOMMAIRE  
CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 28 FEVRIER 2019**

Téléphone : 04.50.19.01.10 – Télécopie : 04.50.19.01.20  
Courriel : [mairie@sevrier.fr](mailto:mairie@sevrier.fr)

-----

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacques REY, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. FALCONNET Georges, Mme MALAPLATE Christina, M. LYONNAZ Bruno, Mme BERTRAND Anne-Marie, M. VANHELMON Yves, Mme POINTET Martine, M. BARAN Gabin, Mme BLAND Hélène, M. CHEDECAL Sylvain, M. DUMOLARD Damien, M. FLANDIN David, Mme GLABAY Guénaële, Mme GURRET-BAGGIO Alice, Mme FALCONNET Sandrine, M. FONTAINE Bernard, Mme TALIN Dominique, Mme DEPLAIX Doris, M. MAURIANGE Claude.

**ABSENTS OU EXCUSÉS** :

Mme PRIEUR-DREVON Agnès, Mme ARRAULT Marie-Pierre, M. DELOBEL Gérard, Mme GENOT Marie, Mme GODART Sylviane, M. METRAL-BOFFOD Michel, M. PARIS Yves, Mme BONNEFOY-VERNAY Valérie.

**PROCURATIONS** :

Mme PRIEUR-DREVON Agnès donne pouvoir à Mme MALAPLATE Christina,  
Mme GODART Sylviane donne pouvoir à M. REY Jacques,  
Mme BONNEFOY-VERNAY Valérie donne pouvoir à M. FONTAINE Bernard.

Mme GURRET-BAGGIO Alice a été élue secrétaire de séance.

-----

**Approbation du PV de la séance publique du Conseil Municipal du 28 janvier 2019.**

**ADOpte à l'unanimité.**

Le Conseil municipal a ensuite délibéré sur les questions suivantes :

**Ordre du jour** :

**FINANCES** :

- Rapport d'orientations budgétaires 2019

**FONCIER - BAUX** :

- Convention d'occupation pour un garage place de la Mairie

- **Conventions d'occupation précaire parcelles AM2a, AM2b, AM2c et AL28d**
- **Gestion et occupation du Clos Berthet**

▪ **Questions diverses :**

.....

**FINANCES :**

- **Rapport d'orientations budgétaires 2019**

Rappelant les dispositions de l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi « NOTRe », et conformément à l'article 19 du règlement du Conseil municipal précisant les conditions dans lesquelles se déroule ce débat,

Entendu l'exposé de M. FALCONNET Georges, Adjoint au Maire en charge des Finances, les membres du Conseil municipal ayant débattu de certains points,

Ont **ATTESTÉ** à l'unanimité des membres présents et représentés de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires **2019**.

*Note : Dans le cadre de l'évocation des projets en cours, Monsieur le Maire a précisé qu'une enquête publique sur la DUP au Centre se déroulera du 1<sup>er</sup> au 17 avril 2019.*

**GESTION DU DOMAINE PUBLIC :**

- **Convention d'occupation pour un garage place de la Mairie**

Le Conseil municipal a approuvé les termes d'une convention d'occupation avec l'EPF 74 pour un garage situé à l'arrière de l'immeuble de la Boule, lequel fait actuellement l'objet d'un portage par l'EPF 74. Il sera utilisé, en attendant l'affectation définitive du foncier du secteur 2 du projet du centre, par les services techniques de la mairie pour le stockage de matériel.

- **Conventions d'occupation précaire parcelles AM2a, AM2b, AM2c et AL28d**

Plusieurs conventions ont été mises en place pour l'occupation d'un certain nombre de parcelles communales par des particuliers : le Conseil municipal, à la majorité moins une abstention, a décidé d'appliquer les mêmes conditions et tarifs de redevance annuelle pratiqués par l'EPF 74 à l'époque du portage.

- **Gestion et occupation du Clos Berthet**

Le Conseil municipal a approuvé les termes de l'avenant n° 1 à l'autorisation d'occupation temporaire du domaine propre du conservatoire du littoral, constitutive de droits réels, ainsi que la convention de gestion du domaine terrestre correspondante pour la gestion et l'occupation du site du Clos Berthet. Mme TALIN a regretté le fait que beaucoup d'arbres selon elle ont été arrachés et a dit se remémorer que dans le cadre des discussions initiales sur le devenir de ce site, des plantations d'arbres fruitiers et d'espèces locales avaient été décidées pour agrémenter un lieu qui devait être ouvert au public. Monsieur le Maire a répondu que cela a bien été programmé avec le concours de l'ISETA, notamment à l'automne. Concernant l'ouverture du Parc, elle est prévue dans la convention. Monsieur MAURIANGE a également noté que la notice de présentation du Clos Berthet contenait des inexactitudes et des omissions sur l'histoire et le rôle notamment de la commune et l'ancien propriétaire des lieux, M. BERTHET.

## • Questions diverses

**Police municipale :** Monsieur le Maire a rappelé que les pouvoirs de police du Maire, que lui confère le Code Général des Collectivités Territoriales, lui sont attribués de façon exclusive, et ne peuvent être délégués au Conseil municipal. A ce titre le conseil ne peut édicter de règles concernant la police municipale et toute délibération du conseil en ce domaine serait entachée d'incompétence. Il a ensuite fait le point sur l'organisation actuelle de ce service à Sevrier, et a indiqué qu'un recrutement était en cours.

### **Information du Grand Annecy sur les études de mobilité :**

Monsieur le Maire a ensuite fait un point sur les études en cours du Grand Annecy sur la mobilité sur le bassin annécien. Une étude a été lancée pour un TRAM entre Annecy-le-Vieux et Pringy, mais le secteur de la rive gauche n'est pour l'instant pas concerné. Concernant les navettes lacustres des études sont également lancées sur des liaisons entre Doussard et Annecy. La Compagnie des bateaux va investir dans un modèle à propulsion hybride. D'autres opérateurs privés pourraient se joindre à ces navettes dans le futur. Le coût et la durée des trajets pourraient cependant constituer un frein, et selon certains élus, l'expérience de Veyrier du Lac s'adresserait plutôt aux touristes qu'aux habitants locaux.

### **Information sur l'Assemblée Générale de l'Ecomusée portant sur l'exercice 2018 :**

Monsieur FONTAINE a dressé le bilan de l'exercice 2018 pour l'Ecomusée : 2 000 entrées en moins ont été comptabilisées (sur 10 000 environ). Le beau temps a peut-être expliqué en partie cette désaffection. Au final l'Ecomusée a cependant pu dégager un excédent de 2 000 €, contre 4 000 en 2017.

**Recensement 2019 :** M. FALCONNET a fait un point sur le recensement qui vient de s'achever. 2 480 logements ont été comptabilisés, 451 résidences secondaires et 37 logements non recensés pour diverses raisons. Cela devrait donner une population INSEE de l'ordre de 4 758 habitants en comptant les résidences secondaires et la population comptée à part. Le coût total de l'opération s'est élevé à 14 000 €, pour 8 277 € de subvention de l'Etat. Les réponses aux formulaires sont parvenues pour 1/3 au format papier, et 2/3 par internet.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil Municipal a pris acte de diverses communications et a levé sa séance à 22 h 00.

SEVRIER, le 4 mars 2019

LE MAIRE,

Jacques REY